

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

\_\_\_\_\_  
Garde républicaine  
\_\_\_\_\_

**Décision n° 3240 du 10 mars 2020**  
**portant promotion de sous-officiers de gendarmerie**  
**du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ2006168S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 17889 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1922969S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

<b>Fabas</b>	Christian	NIGEND : 208 116	NLS : 8 062 612
<b>Tréhin</b>	Antony	NIGEND : 217 565	NLS : 8 064 469

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

<b>Léard</b>	Florian	NIGEND : 370 486	NLS : 8 119 606
--------------	---------	------------------	-----------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mars 2020.

*Le général de division,*  
*commandant la garde républicaine,*  
É. Bio Farina